



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-02**

Chaudière de type condensation

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une chaudière de type condensation pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Le professionnel atteste que la régulation mise en œuvre est appropriée et que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans pour une puissance < 30 kW.

21 ans pour une puissance ≥ 30 kW.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²				Surface chauffée (m ²)	X	S	X	Secteur d'activité	Facteur correctif
Usage de la chaudière	Zone climatique	Puissance de la chaudière en kW							
		< 30 kW	≥ 30 kW						
Chauffage	H1	770	930	X	S	X	Bureaux	1,1	
	H2	630	760				Enseignement	0,8	
	H3	420	510				Commerces	1,1	
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	860	1 000				Hôtellerie, restauration	1,4	
	H2	720	860				Santé	0,9	
	H3	500	610				Autres secteurs	0,8	